



**SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE**  
**GENÈVE**

**COPROPRIETE**  
**LES TERRASSES DE LANCY**  
**Grand-Lancy 112A-112T**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**EXERCICE 2018**

**PROCES-VERBAL**



Copropriété Les Terrasses de Lancy sise Route du Grand-Lancy 112A-112T, 1212 Grand-Lancy  
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2019

---

***L'Assemblée Générale Ordinaire des copropriétaires de la copropriété sise Route du Grand-Lancy 112A-112T, s'est tenue mercredi 8 mai 2019 à 17h30 à la Société Privée de Gérance.***

La séance est ouverte à 17h35 sous la présidence de Monsieur Ferat Kilic qui constate qu'elle a été régulièrement convoquée par lettre recommandée du 8 avril 2019 conformément au Règlement d'Administration et d'Utilisation de la copropriété sise Route du Grand-Lancy 112A-112T.

La collaboratrice de Monsieur Ferat Kilic, Madame Catia Dos Santos Nunes assurera le secrétariat de la séance.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle l'ordre du jour après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation et nécessaires à la validité des décisions.

- 1. Validité de l'Assemblée et quorum***
- 2. Rapport de gestion de l'Administrateur et approbation des comptes 2018***
- 3. Décharge à l'Administrateur pour l'exercice 2018***
- 4. Nomination de l'Administrateur pour l'exercice 2019***
- 5. Administration et attribution au fonds de rénovation pour l'année 2019 :***  
***Banque : Banque Cantonale Genevoise***  
***Signatures : Messieurs Laurent Favre et/ou Laurent Nguyen et la Société Privée de Gérance***
- 6. Nomination du conseil de copropriété et contrôleur(s) aux comptes***
- 7. Vote pour la mise en concurrence du contrat d'entretien des toitures***
- 8. Point de situation final sur le sinistre grêle et décision sur le mode de financement (fonds de rénovation ou compte d'exploitation) du solde de CHF 24'420.25 de la facture de l'entreprise Griesser***
- 9. Adjudication d'un montant attribué à l'Administrateur pour l'entretien courant***
- 10. Vote sur la mutualisation de l'éco-point de la copropriété avec l'immeuble situé Route du Grand-Lancy 110***
- 11. Approbation du budget prévisionnel 2019***
- 12. Divers***



Copropriété Les Terrasses de Lancy sise Route du Grand-Lancy 112A-112T, 1212 Grand-Lancy  
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2019

## 1. Validité de l'Assemblée et quorum

Le Président constate, à l'examen de la feuille de présence, dûment émarginée par chaque copropriétaire en entrant en séance que 17 copropriétaires sur 20 copropriétaires représentant 17 points sur 20 points constituant la communauté des Copropriétaires, sont présents ou représentés, découlant de la feuille de présence émarginée et signée par le Président.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

N'ont pas participé aux votes des résolutions prévues à l'ordre du jour, les absents non représentés dont les noms suivent :

Monsieur et Madame Craig BOLJKOVAC et Maria Cristina CARDENAS	1	Monsieur et Madame Olivier et Anne LEMAITRE	1
Monsieur et Madame Roderic MILLS et Viviane MILLS-MANGIATERRA	1		

Soit un total de 3 points, découlant de la feuille de présence émarginée et signée par le Président.

La discussion est ouverte sur les différents points de l'ordre du jour.

## 2. Rapport de gestion de l'Administrateur et approbation des comptes 2018

### o Rapport de gestion de l'Administrateur

#### **Interphones :**

La société Cometel a été mandatée à plusieurs reprises concernant divers problèmes tels que la mention « défaut d'appel » sur les interphones. Après une séance sur place, il a été constaté que le routeur présent dans le local technique est débranché manuellement. En cas de panne, il suffit de le rebrancher et attendre quelques minutes.

### o Approbation des comptes 2018

Afin de pouvoir procéder à l'approbation des comptes, le point 8 de l'ordre du jour est abordé au préalable.

Monsieur Ferat Kilic informe que les comptes ont été contrôlés par Messieurs Pasquale Foglia et Raphaël Boehler qui recommandent à l'Assemblée d'approuver les comptes.





Copropriété Les Terrasses de Lancy sise Route du Grand-Lancy 112A-112T, 1212 Grand-Lancy  
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2019

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les documents joints au rapport de gestion et en avoir délibéré, approuve les comptes de l'exercice 2018 d'un montant de CHF 116'786.- sous réserve que la somme de CHF 24'420.25 (relative au sinistre grêle) soit portée au crédit. Le débit apparaîtra sur l'exercice 2019 afin que la réconciliation puisse être réalisée entre-temps.

**POUR** : Tous les copropriétaires présents ou représentés, soit 17 points

**CONTRE** : -

**ABSTENTIONS** : -

**NON EXPRIMES** : 3 copropriétaires, soit 3 points

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

### 3. Décharge à l'Administrateur pour l'exercice 2018

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, ne donne pas décharge à l'Administrateur de sa gestion pour la période écoulée.

**POUR** : 7 copropriétaires présents ou représentés, soit 7 points

**CONTRE** : 2 copropriétaires, soit 2 points

**ABSTENTIONS** : 8 copropriétaires, soit 8 points

**NON EXPRIMES** : 3 copropriétaires, soit 3 points

→ Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

### 4. Nomination de l'Administrateur pour l'exercice 2019

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, renouvelle son mandat en faveur de la Société Privée de Gérance.

**POUR** : Tous les copropriétaires présents ou représentés, soit 16 points

**CONTRE** : 1 copropriétaire, soit 1 point

**ABSTENTIONS** : -

**NON EXPRIMES** : 3 copropriétaires, soit 3 points

→ Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Monsieur Ferat Kilic remercie l'Assemblée de sa confiance renouvelée à la Société Privée de Gérance.





Copropriété Les Terrasses de Lancy sise Route du Grand-Lancy 112A-112T, 1212 Grand-Lancy  
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2019

## 5. Administration du fonds de rénovation pour l'année 2018

L'administration d'un fonds de rénovation est ordinaire au regard de la LBA si elle résulte d'un contrat écrit conclu entre l'Assemblée des copropriétaires et l'administrateur, pour autant que son but soit exclusivement et étroitement limité aux opérations ordinaires liées à l'immeuble et que la procuration bancaire ou postale dont dispose l'administrateur soit spéciale, c'est-à-dire, clairement limitée au but d'administration, ce qui exclut, en particulier toute gestion de fortune exercée pour le compte des copropriétaires par l'entremise du fonds de rénovation.

Si les copropriétaires souhaitent placer les sommes déposées sur le compte du fonds de rénovation, la gestion dudit compte ne saurait être déléguée à la Société Privée de Gérance, sous peine d'un assujettissement à la LBA. Une entité tierce devra ainsi être mandatée s'agissant de la gestion du fonds de rénovation.

**L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, renouvelle son mandat en faveur de la Société Privée de Gérance pour l'administration du fonds de rénovation, à l'exclusion de toute gestion de ce dernier.**

*Banque : Banque Cantonale Genevoise*

**Signatures : Messieurs Laurent Favre et/ou Jean-Marc Sanchez et la Société Privée de Gérance**

**POUR : Tous les copropriétaires présents ou représentés, soit 17 points**

**CONTRE : -**

**ABSTENTIONS : -**

**NON EXPRIMÉS : 3 copropriétaires, soit 3 points**

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

## 6. Nomination du conseil de copropriété et contrôleur(s) aux comptes

### o Conseil de copropriété

Monsieur Ferat Kilic remercie Messieurs Michel Troussier, André Tissot, Ramon Iso et Laurent Favre qui ont fonctionné comme conseil de copropriété.

*Monsieur Michel Troussier ne se représente pas au conseil de copropriété.*

*Messieurs André Tissot, Ramon Iso et Laurent Favre se représentent au conseil de copropriété.*



Copropriété Les Terrasses de Lancy sise Route du Grand-Lancy 112A-112T, 1212 Grand-Lancy  
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2019

---

**L'assemblée générale, après avoir délibéré, nomme Messieurs André Tissot, Ramon Iso et Laurent Favre au conseil de copropriété.**

**POUR : Tous les copropriétaires présents ou représentés, soit 17 points**

**CONTRE : -**

**ABSTENTIONS : -**

**NON EXPRIMES : 3 copropriétaires, soit 3 points**

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

#### o **Contrôleur aux comptes**

Monsieur Ferat Kilic remercie Messieurs Pasquale Foglia et Raphaël Boehler qui ont fonctionnés comme contrôleurs aux comptes.

*Messieurs Pasquale Foglia et Raphaël Boehler se représentent en tant que contrôleurs aux comptes.*

**L'assemblée générale, après avoir délibéré, nomme Messieurs Pasquale Foglia et Raphaël Boehler en tant que contrôleur aux comptes.**

**POUR : Tous les copropriétaires présents ou représentés, soit 17 points**

**CONTRE : -**

**ABSTENTIONS : -**

**NON EXPRIMES : 3 copropriétaires, soit 3 points**

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

### **7. Vote pour la mise en concurrence du contrat d'entretien des toitures**

Actuellement, cette prestation est établie par l'entreprise Geneux-Dancet pour CHF 11'073.30.

Les offres des sociétés Etanche Plus (CHF 1'300.-), Cerutti (CHF 7'000.50) et Dentan Bosset (CHF 9'886.85) sont présentées. Celle de l'entreprise Etanche Plus est incomparable car le cahier des charges n'est pas le même.

#### **Hors procès-verbal :**

La société Cerutti nous a confirmé que la mention « ne sont pas compris dans le présent contrat les matériaux nécessaires à l'exécution du contrat » concernant les travaux extraordinaires (non prévus dans le contrat). Il ne s'agit pas des petites fournitures du type engrais par exemple.





Copropriété Les Terrasses de Lancy sise Route du Grand-Lancy 112A-112T, 1212 Grand-Lancy  
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2019

---

**L'assemblée générale, après avoir délibéré, souhaite que le contrat de la société Geneux-Dancet soit résilié et l'offre de l'entreprise Cerutti de CHF 7'000.50 pour 2 passages annuel est acceptée.**

**POUR : Tous les copropriétaires présents ou représentés, soit 17 points**

**CONTRE : -**

**ABSTENTIONS : -**

**NON EXPRIMES : 3 copropriétaires, soit 3 points**

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

### **8. Point de situation final sur le sinistre grêle et décision sur le mode de financement (fonds de rénovation ou compte d'exploitation) du solde de CHF 24'420.25 de la facture de l'entreprise Griesser**

Lors de la dernière Assemblée il avait été convenu qu'une séance avec les membres du conseil et la Generali serait organisée. Elle a eu lieu le 8 novembre 2018 en présence de Messieurs Ramon Iso, Ferat Kilic et Nicolas Egger (Generali). Le récapitulatif qui avait été adressé aux membres du conseil est distribué aux présents et annexé au procès-verbal.

La facture finale de Griesser s'élève à CHF 128'858.20. Un premier solde de CHF 81'438.85 a été réglé en 2016 puis le solde final en 2017 de CHF 47'419.35.

La Generali a procédé à trois remboursements de CHF 40'000.- (en 2015), CHF 40'000.- (en 2016) et CHF 25'822.05 (en 2018 suite à la réception de la dernière facture de Griesser de CHF 47'419.35).

Monsieur Philippe Natalizzi indique avoir reçu un remboursement de CHF 7'500.- et confirme ne jamais avoir reçu le store que Griesser dit avoir livré. Il rappelle que seules 16 villas étaient concernées étant donné que les autres n'étaient pas assurées auprès de la Generali.

Après vérification, Madame Francesca Galluccio informe que le devis validé à l'époque par la famille Hannen s'élevait à CHF 11'732.20 tandis que la Generali mentionne un remboursement de CHF 3'721.65.

Les copropriétaires refusent de supporter des frais qui ne leur incombent pas suite à une mauvaise gestion de la précédente régie et souhaitent que de nouvelles recherches soient approfondies et que la direction se positionne concernant une éventuelle prise en charge. Monsieur Ferat Kilic rappelle que ce sinistre a été géré par CGI Immobilier et qu'en dépit du fait que la Société Privée de Gérance a racheté le portefeuille leurs fautes ne lui sont pas imputables.

D'entente entre les parties, il est convenu qu'une séance aura lieu entre Messieurs Pasquale Foglia et Ferat Kilic pour faire le point de manière définitive sur ce sinistre afin qu'une décision puisse être prise lors de la prochaine Assemblée.





Copropriété Les Terrasses de Lancy sise Route du Grand-Lancy 112A-112T, 1212 Grand-Lancy  
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2019

L'assemblée générale, après avoir délibéré, refuse de prendre une décision en l'état et souhaite que ce montant soit reporté sur l'exercice suivant. Entre-temps, une séance aura lieu avec Monsieur Pasquale Foglia pour faire le point.

**POUR** : Tous les copropriétaires présents ou représentés, soit 17 points

**CONTRE** : -

**ABSTENTIONS** : -

**NON EXPRIMES** : 3 copropriétaires, soit 3 points

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

### 9. Adjudication d'un montant attribué à l'Administrateur pour l'entretien courant

L'assemblée générale, après avoir délibéré, adjudique un montant de CHF 2'000.- à l'Administrateur pour l'entretien courant. Le Conseil sera approché pour toute dépense supérieure à cette somme.

**POUR** : Tous les copropriétaires présents ou représentés, soit 17 points

**CONTRE** : -

**ABSTENTIONS** : -

**NON EXPRIMES** : 3 copropriétaires, soit 3 points

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

### 10. Vote sur la mutualisation de l'éco-point de la copropriété avec l'immeuble situé Route du Grand-Lancy 110

Les copropriétaires craignent qu'en acceptant cette proposition l'éco-point devienne ingérable et que la promesse de la ville de Lancy ne soit pas tenue.

Un panneau annonçant que cet éco-point est réservé à la copropriété Route du Grand-Lancy 112A à 112T sera installé.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, refuse la mutualisation de l'éco-point de la copropriété avec l'immeuble situé Route du Grand-Lancy 110.

**POUR** : Tous les copropriétaires présents ou représentés, soit 14 points

**CONTRE** : 3 copropriétaires, soit 3 points

**ABSTENTIONS** : -

**NON EXPRIMES** : 3 copropriétaires, soit 3 points

→ Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.



Copropriété Les Terrasses de Lancy sise Route du Grand-Lancy 112A-112T, 1212 Grand-Lancy  
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2019

## 11. Approbation du budget prévisionnel 2019

Le budget proposé est de CHF 101'000.-.

La rubrique sinistre est portée à CHF 24'420.25 étant donné que les copropriétaires refusent ce montant.

L'Assemblée Générale, après avoir examiné le projet de budget adressé à chaque copropriétaire et en avoir délibéré, fixe le budget à CHF 125'420.25 dont un montant de CHF 10'000.- est attribué au fonds de rénovation. Les appels de charges ne seront pas modifiés.

Ce budget vaut également pour les appels de l'exercice suivant en l'absence de décision d'une nouvelle assemblée générale.

**POUR : Tous les copropriétaires présents ou représentés, soit 17 points**

**CONTRE : -**

**ABSTENTIONS : -**

**NON EXPRIMES : 3 copropriétaires, soit 3 points**

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

## 12. Divers

### ○ Conciergerie

Les copropriétaires sont satisfaits de la prestation du service de conciergerie.

Le nettoyage de la deuxième partie de la copropriété au karcher n'a pas encore été effectué car l'entreprise attend les beaux jours.

Ils souhaitent que le nettoyage du dessus des marquises des portes d'entrées des villas soit ajouté au cahier des charges. La société sera approchée à ce sujet.

### ○ Contrat d'entretien Ventilus

La société Ventilus sera approchée car il semblerait qu'elle n'intervienne qu'une fois par an dans la ville de Madame Galluccio.



Copropriété Les Terrasses de Lancy sise Route du Grand-Lancy 112A-112T, 1212 Grand-Lancy  
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2019

---

### ○ **Fibre optique**

D'après le dernier courriel de la société Cablex, les nouvelles armoires pour la fibre optique ont été installées dans le local technique. Le transfert du signal du cuivre sur la fibre doit être effectué.

Les résidents recevront prochainement une lettre d'information concernant une coupure.

### ○ **Semence du gazon autour du pied des merisiers**

La société Butty Jardins tarde à transmettre l'offre.

### ○ **Adoucisseur**

Un rendez-vous sur place a eu lieu avec la société Martin-Mesey, qui a procédé à son installation, et il s'avère que la consommation de sel est trop faible par rapport au nombre de villas. Ladite entreprise va se mettre en relation avec CGC Energie.

A ce jour, l'installation n'est pas entretenue car une offre avait été transmise à l'époque mais elle n'a jamais été confirmée. Cette prestation s'élève entre CHF 500.- et CHF 700.- par année.

Des offres privées avaient été transmises aux copropriétaires pour l'installation d'adoucisseur sur l'eau froide mais finalement l'entreprise a décliné car la dureté de l'eau était trop faible.

### ○ **Construction voisine**

L'entreprise Swissroc sera approchée afin de savoir si des modifications ont été envisagées depuis leurs dernières conversations et pour obtenir une confirmation de l'emplacement prévu pour les boîtes aux lettres.





Copropriété Les Terrasses de Lancy sise Route du Grand-Lancy 112A-112T, 1212 Grand-Lancy  
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2019

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à **19h05**.

\*\*\*\*\*

**Le présent procès-verbal est réputé approuvé sauf contestation ou correction adressée par écrit dans un délai de 30 jours, dès sa réception.**

Le Président

**Ferat Kilic**

La Secrétaire

**Catia Dos Santos Nunes**

Annexes :

Liste de présence émarginée  
Courriel récapitulatif de la séance avec Generali  
Courriels avec la société Griesser  
Courriels de la ville de Lancy pour l'éco-point  
Budget modifié





# LISTE DE PRESENCE

Société Privée de Gérance SA

## ASSEMBLEE GENERALE DU 8 MAI 2019

Société Privée de Gérance  
Route de Chêne 36  
1208 Genève

### COPRO. GRAND-LANCY 112A-112T

Immeuble : 5858 – Route du Grand-Lancy 112A-112T, 1212 Grand-Lancy (géré par : Monsieur Ferat Kilic)

Nom	Coefficient	Signature	Représenté par
Monsieur et Madame Raphaël BOEHLER et Nathalie BOEHLER	1		n.
Monsieur et Madame Craig BOLJKOVAC et M.C. CARDENAS	1		
Monsieur et Madame Paolo CHIESA et Natacha BROQUET	1		M. Long
Monsieur et Madame Alexandre MINERY et Olga ZBUDNIEWEK / Madame Claudine COSTA	1		
Monsieur et Madame Laurent FAVRE et Martine FAVRE	1		
Monsieur et Madame Kevin FERRIER et Meryll MOREAU	1		
Monsieur Pasquale FOGLIA	1		
Madame et Monsieur Giuseppe IACOBUCCI et Francesca GALLUCCIO	1		
Monsieur Ramon ISO	1		M. Tissot
Monsieur et Madame Olivier LEMAITRE et Anne LEMAITRE	1		
Monsieur et Madame Claude MAZZA et Caroline MAZZA	1		
Monsieur et Madame Roderic MILLS et Viviane MILLS-MANGIATERRA	1		
Monsieur Philippe NATALIZZI	1		
Monsieur et Madame Laurent NGUYEN et Sandra LEGUIZAMON	1		
Monsieur et Madame Jean-Marc SANCHEZ et Aline ALVES	1		
Madame Maria Angeles SANTIAGO	1		M. Long
Monsieur André TISSOT	1		
Monsieur Michel TROUSSIER	1		SPG







Société Privée de Gérance SA

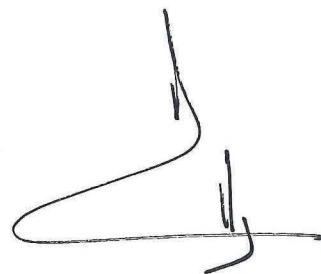
# LISTE DE PRESENCE

## ASSEMBLEE GENERALE DU 8 MAI 2019

Société Privée de Gérance  
Route de Chêne 36  
1208 Genève

### COPRO. GRAND-LANCY 112A-112T

Immeuble : 5858 – Route du Grand-Lancy 112A-112T, 1212 Grand-Lancy (géré par : Monsieur Ferat Kilic)			
Nom	Coefficient	Signature	Représenté par
Madame et Monsieur Sophie VARGA LANG et Gregory LANG	1		
Madame Stéphanie VOSEK / Monsieur Philippe HOSTETTLER	1		
Total	20		



## Dos Santos Nunes Catia

**De:** Kilic Ferat  
**Envoyé:** vendredi 16 novembre 2018 11:47  
**À:** 'natalizzi@bluewin.ch'  
**Cc:** Dos Santos Nunes Catia; 'laurent.favre@bluemail.ch'; 'Troussier michel'; 'ramonos@perso.ch'  
**Objet:** RE: Les Terrasses de Lancy - Sinistre 13-389037  
**Pièces jointes:** p101046\_3-9-2018\_15-54-01.pdf

Cher Monsieur,

Le montant présenté dans le décompte correspond au montant transmis par l'assurance dans un courriel que vous trouverez en copie. Cependant, pendant la séance du 8 courant, celle-ci nous a confirmé qu'elle vous a versé CHF 7'500.-, d'où le second montant dans notre courriel.

Parallèlement, nous vous confirmons que la PPE a effectivement payé la production des stores que vous n'avez pas installés dans votre résidence, comme mentionné dans le courriel de Griesser ci-dessous.

Vous avez répondu à ce message le 10.07.2018 09:43.  
Ce message a été envoyé avec l'importance Haute.

**De:** Salvina, Aurore <Aurore.Salvina@griesser.ch>  
**À:** Kilic Ferat  
**Cc:**  
**Objet:** AW: PPE Terrasse de Lancy - CP 132951

Bonjour Monsieur Kilic,

J'ai pu me permettre de revenir vers vous car j'ai pris de nouveau le temps de regarder le dossier au complet.

Récapitulatif :

2 offres pour 117'000.00 CHF et 15'000.00 CHF TTC soit 132'000.00 CHF TTC

Les stores pour la villa H était bien inclus dans l'offre. Ces stores ont donc été commandés en même temps que les autres. 3 mois après nous recevons l'indication

Nous avons facturé au total sur offre signée à 132'000.00 TTC -> 128'859.20 TTC soit 3'141.80 en moins. Alors que selon changement et nouvelle commande nous a

Sauf qu'à ce jour, nous avons actuellement une facture ouverte de 4'721.65 CHF impayé

Si nous retirons la facture due à ce jour 4'721.65 CHF - 4'500.00 de trop payé à l'époque, vous devriez encore régler la somme de 221.65 CHF.

Ce que nous proposons afin de ne plus perdre de temps sur ce dossier de 2014, nous arrêtons à 0.00 CHF. Nous annulons donc notre facture restante ouverte et

Dans tous les cas, nous ne pouvons vous fournir plus de détails que maintenant car les personnes responsables de ce dossier ne travaillent plus chez Griesser.

Nous considérons donc le dossier clos chez nous et vous faisons regarder en interne avec vos copropriétaires respectifs

Avec mes meilleures salutations.

 **GRIESSER**

Aurore Salvina  
Gestion des débiteurs

Griesser SA  
Tänikonstrasse 3  
CH-9355 Aadorf  
Tel. +41 588224228  
Fax +41 588224451  
[www.griesser.ch](http://www.griesser.ch)

Ferat Kilic

Service PPE – Gérant  
Mandataire commercial  
Absent le lundi

Responsable de service : Serge Fama

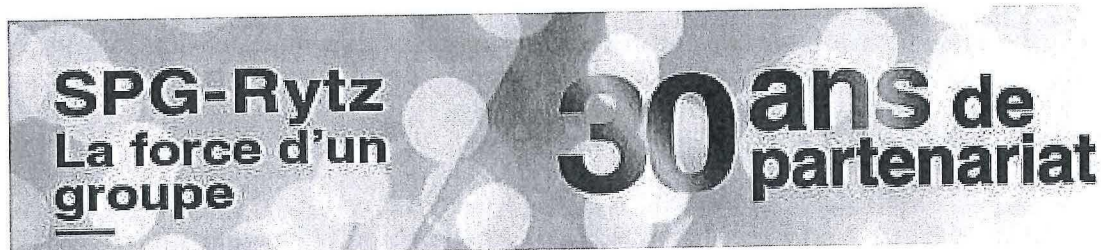


**Société Privée de Gérance SA**

Route de Chêne 36 – CP 6255 – 1211 Genève 6

T +41 (0)58 810 31 15 | E fk@spg.ch

Affiliée au Groupe SPG-RYTZ | GENÈVE - NYON - LAUSANNE



**Retrouvez-nous en ligne**

[www.spg-rytz.ch](http://www.spg-rytz.ch) | [Facebook](#) | [Instagram](#) | [LinkedIn](#)

[www.immorama.ch](http://www.immorama.ch) | [www.informationimmobiliere.ch](http://www.informationimmobiliere.ch)

**Derrière une page, un arbre: évitez d'imprimer vos messages !**

Ce message et ses éventuelles annexes sont la propriété exclusive de la SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA et sont susceptibles de contenir des informations à caractère confidentiel. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous le recevez incomplet, altéré ou partiellement, nous vous prions de bien vouloir en aviser rapidement l'expéditeur. Son utilisation ou sa diffusion non autorisée officiellement par la SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA est strictement interdite. Merci de considérer ce message comme une information, il ne constitue aucunement un engagement formel de notre bureau. Si cela devait être le cas, il sera confirmé par un courrier valablement signé.

---

**De :** natalizzi@bluewin.ch [mailto:natalizzi@bluewin.ch]

**Envoyé :** vendredi 16 novembre 2018 10:24

**À :** Kilic Ferat; laurent.favre@bluemail.ch; 'Troussier michel'; ramonos@perso.ch

**Cc :** Dos Santos Nunes Catia

**Objet :** RE: Les Terrasses de Lancy - Sinistre 13-389037

Cher Monsieur,

J'ai lu avec intérêt votre message qui contient une contradiction.

Votre récapitulatif des versements mentionne que j'aurais reçu un montant de chf 9458.-. Or, plus bas dans votre message, vous mentionnez un montant de chf 7'500.-.

Afin de clarifier la situation, je vous confirme avoir reçu comme dédommagement de l'assurance le montant de 7'500.—La différence entre les deux montants étant la franchise que l'assurance m'a fait supporter. N'ayant effectué aucune réparation sur les stores de ma villa, Griesser n'a pas pu facturer quoique se soit me concernant à la copropriété.

Cordialement,

Philippe Natalizzi

---

**De :** Kilic Ferat <Ferat.Kilic@spg.ch>

**Envoyé :** mardi, 13 novembre 2018 12:01

**À :** 'laurent.favre@bluemail.ch' <laurent.favre@bluemail.ch>; 'Troussier michel' <troussiermichel@yahoo.fr>;

'Philippe Natalizzi' <natalizzi@bluewin.ch>; ramonos@perso.ch

**Cc :** Dos Santos Nunes Catia <catia.dos.santos@spg.ch>

**Objet :** RE: Les Terrasses de Lancy - Sinistre 13-389037

Messieurs,



Nous faisons suite à notre séance du 8 courant en présence de Messieurs Iso et Egger (Generali) concernant le sinistre précité.

A cet effet, voici un récapitulatif des versements de l'assurance bâtiment suite audit sinistre :

• 1 <sup>er</sup> devis accepté le 30.10.2013	<b>CHF 117'000.00</b>
• Versement à M. Natalizzi	- CHF 9'458.60
• Versement 1 <sup>er</sup> acompte à la régie	- CHF 80'000.00
• Déduction de la franchise	- <u>CHF 16'000.00</u>
• Solde dû par l'ass bât sur 1 <sup>er</sup> devis	CHF 11'541.40
• Devis accepté villa Foglia	+ CHF 10'559.00
• Devis accepté villa Hannen	+ <u>CHF 3'721.65</u>
• Montant versé par l'ass bât solde en 2018	CHF 25'822.05

Dans ce récapitulatif, vous constaterez que seul le montant non perçue par la copropriété est celui qui a été versée par l'Assurance Bâtiment à Monsieur Natalizzi. Il s'agit d'une erreur de la régie qui avait donné son accord pour ce versement. Monsieur Natalizzi a donc reçu CHF 7'500.- de l'assurance en 2017 or ce montant aurait dû apparaître dans les comptes de la PPE car la facture Griesser a été réglée entièrement par la PPE.

En espérant avoir été assez claire et restant à votre disposition en cas de besoin.

Meilleures salutations,

**Ferat Kilic**

Service PPE – Gérant  
Mandataire commercial  
Absent le lundi

Responsable de service : Serge Fama

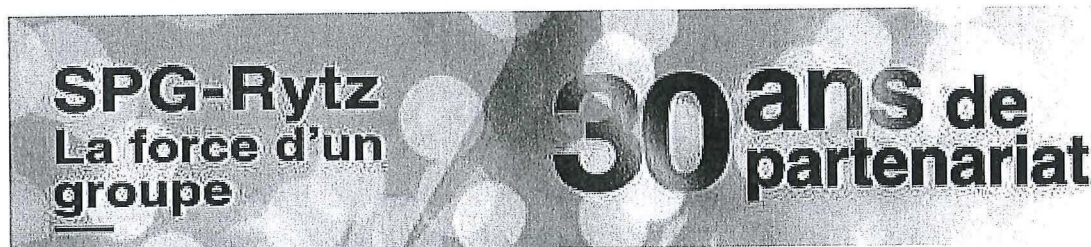


**Société Privée de Gérance SA**

Route de Chêne 36 – CP 6255 – 1211 Genève 6

T +41 (0)58 810 31 15 | E [fk@spg.ch](mailto:fk@spg.ch)

Affiliée au Groupe SPG-RYTZ | GENÈVE - NYON - LAUSANNE



Retrouvez-nous en ligne

[www.spg-rytz.ch](http://www.spg-rytz.ch) | [Facebook](#) | [Instagram](#) | [LinkedIn](#)

[www.immorama.ch](http://www.immorama.ch) | [www.informationimmobiliere.ch](http://www.informationimmobiliere.ch)

**Derrière une page, un arbre: évitez d'imprimer vos messages !**

Ce message et ses éventuelles annexes sont la propriété exclusive de la SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA et sont susceptibles de contenir des informations à caractère confidentiel. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous le recevez incomplet, altéré ou partiellement, nous vous prions de bien vouloir en aviser rapidement l'expéditeur. Son utilisation ou sa diffusion non autorisée officiellement par la SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA est strictement interdite. Merci de considérer ce message comme une information, il ne constitue aucunement un engagement formel de notre bureau. Si cela devait être le cas, il sera confirmé par un courrier valablement signé.



## Dos Santos Nunes Catia

---

**De:** Salvina, Aurore <Aurore.Salvina@griesser.ch>  
**Envoyé:** mardi 12 mars 2019 14:28  
**À:** Kilic Ferat  
**Cc:** Dos Santos Nunes Catia  
**Objet:** AW: PPE Terrasse de Lancy - CIP 122'951

Monsieur,

Comme écrit dans mon courrier de 2018 et que vous avez repris, ce n'est que 3 mois après la production de tous les stores, que nous avons reçu l'information que ces stores ne devaient plus être posés. Cependant, ils ont été livrés avec tous les autres sur place. Nous produisons les autres et les livrons directement sur le chantier, nous ne les gardons pas dans nos locaux. Donc ces stores ont été livrés avec les autres, les autres posés et ceux-là, simplement resté sur place car ce n'est que, je répète, **3 mois après la production des stores** que nous avons reçu l'information.

Je vous rappelle également que le dossier est clos depuis notre échange de juillet 2018 ( accord entre vous et moi).

Toutes les pièces/documents nécessaire vous ont été envoyés en son temps.

Nous ne rentrerons donc plus en matière concernant ce dossier.

Avec mes meilleures salutations.



Aurore Salvina  
Gestion des débiteurs

Griesser SA  
Tänikonstrasse 3  
CH-8355 Aadorf  
Tel. +41 588224228  
Fax +41 588224451  
www.griesser.ch

Griesser, protection solaire – automatiquement bien.

---

**Von:** Kilic Ferat [mailto:Ferat.Kilic@spg.ch]  
**Gesendet:** Dienstag, 12. März 2019 13:46  
**An:** Salvina, Aurore <Aurore.Salvina@griesser.ch>  
**Cc:** Dos Santos Nunes Catia <catia.dos.santos@spg.ch>  
**Betreff:** RE: PPE Terrasse de Lancy - CIP 122'951

Madame,

Si nous nous permettons de revenir vers vous à ce sujet c'est parce que le copropriétaire de la Villa H n'a jamais reçu lesdits stores. Vous avez justifié la facturation des stores de cette villa par le fait qu'ils avaient été commandés et livrés. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous prouver qu'ils ont été livrés ce qui ne devrait pas être une tâche si compliquée.

Cordialement,



Ferat Kilic (absent le lundi)

Service PPE – Gérant  
Mandataire commercial

Responsable de service : Serge Fama



**Société Privée de Gérance SA**

Route de Chêne 36 – CP 6255 – 1211 Genève 6  
T. +41 (0)58 810 31 15 | E. [fk@spg.ch](mailto:fk@spg.ch)

Affiliée au groupe SPG-Rytz | Genève - Nyon - Lausanne



**Retrouvez-nous en ligne**

[www.spg-rytz.ch](http://www.spg-rytz.ch) | [Facebook](#) | [Instagram](#) | [LinkedIn](#)  
[www.immorama.ch](http://www.immorama.ch) | [www.informationimmobiliere.ch](http://www.informationimmobiliere.ch)

---

**De :** Salvina, Aurore [<mailto:Aurore.Salvina@griesser.ch>]

**Envoyé :** mardi 12 mars 2019 13:24

**À :** Kilic Ferat

**Cc :** Dos Santos Nunes Catia

**Objet :** AW: PPE Terrasse de Lancy - CIP 122'951

Bonjour Monsieur,

De par mon e-mail du 10.07.2018 le dossier est clos chez nous et a été mis aux archives. Toutes les pièces que nous avions en notre possession vous avez été envoyé l'année passée.

Nous n'avons rien de plus.

Avec mes meilleures salutations,



Aurore Salvina  
Gestion des débiteurs

Griesser SA  
Tänikonstrasse 3  
CH-8355 Aadorf

Tel. +41 588224228  
Fax +41 588224451  
[www.griesser.ch](http://www.griesser.ch)

Griesser, protection solaire – automatiquement bien.

**Von:** Kilic Ferat [<mailto:Ferat.Kilic@spg.ch>]  
**Gesendet:** Dienstag, 12. März 2019 09:14  
**An:** Salvina, Aurore <[Aurore.Salvina@griesser.ch](mailto:Aurore.Salvina@griesser.ch)>  
**Cc:** Dos Santos Nunes Catia <[catia.dos.santos@spg.ch](mailto:catia.dos.santos@spg.ch)>  
**Betreff:** RE: PPE Terrasse de Lancy - CIP 122'951

Bonjour Madame Salvina,

Nous vous remercions pour votre retour.

Auriez-vous l'amabilité de nous transmettre le bon de livraison pour les pièces de la Villa H, nous devons justifier de cette livraison auprès des copropriétaires ?

Cordialement,

**Ferat Kilic**

Service PPE – Gérant  
Mandataire commercial  
Absent le lundi

Responsable de service : Serge Fama



**Société Privée de Gérance SA**

Route de Chêne 36 – CP 6255 – 1211 Genève 6  
T. +41 (0)58 810 31 15 | E. [fk@spg.ch](mailto:fk@spg.ch)

Affiliée au groupe SPG-Rytz | Genève - Nyon - Lausanne



## Retrouvez-nous en ligne

[www.spg-rytz.ch](http://www.spg-rytz.ch) | [Facebook](#) | [Instagram](#) | [LinkedIn](#)  
[www.immorama.ch](http://www.immorama.ch) | [www.informationimmobiliere.ch](http://www.informationimmobiliere.ch)

---

**De :** Salvina, Aurore [<mailto:Aurore.Salvina@griesser.ch>]  
**Envoyé :** lundi 11 mars 2019 11:23  
**À :** Kilic Ferat  
**Cc :** Dos Santos Nunes Catia  
**Objet :** AW: PPE Terrasse de Lancy - CIP 122'951

Bonjour Monsieur,

Notre chef de projet a quitté l'entreprise fin 2018.  
Selon les informations prises lors de nos échanges, il nous a affirmé que le tout avait été livré en même temps sur la chantier.

Avec mes meilleures salutations,



Aurore Salvina  
Gestion des débiteurs

Griesser SA  
Tänikonstrasse 3  
CH-8355 Aadorf  
Tel. +41 588224228  
Fax +41 588224451  
[www.griesser.ch](http://www.griesser.ch)

Griesser, protection solaire – automatiquement bien.

**Von:** Kilic Ferat [<mailto:Ferat.Kilic@spg.ch>]  
**Gesendet:** Donnerstag, 7. März 2019 12:04  
**An:** Salvina, Aurore <[Aurore.Salvina@griesser.ch](mailto:Aurore.Salvina@griesser.ch)>  
**Cc:** Dos Santos Nunes Catia <[catia.dos.santos@spg.ch](mailto:catia.dos.santos@spg.ch)>  
**Betreff:** RE: PPE Terrasse de Lancy - CIP 122'951

Bonjour Madame Salvina,

Nous revenons vers vous dans le cadre de l'objet précité.

Aussi, nous souhaiterions avoir une simple information. Dans votre courriel du 10.07.2018, vous écrivez « *Les stores pour la villa H était bien inclus dans l'offre. Ces stores ont donc été commandé en même temps que les autres. 3 mois après nous recevons l'indication que ces stores ne doivent plus être posés malgré la production.* »

Pouvez-vous m'indiquer si ces stores commandés pour la villa H ont bien été livrés ?

D'avance merci pour votre retour,

Cordialement,



Ferat Kilic

Service PPE – Gérant  
Mandataire commercial  
Absent le lundi

Responsable de service : Serge Fama



**Société Privée de Gérance SA**

Route de Chêne 36 – CP 6255 – 1211 Genève 6

T. +41 (0)58 810 31 15 | E. [fk@spg.ch](mailto:fk@spg.ch)

Affiliée au groupe SPG-Rytz | Genève - Nyon - Lausanne



**Retrouvez-nous en ligne**

[www.spg-rytz.ch](http://www.spg-rytz.ch) | [Facebook](#) | [Instagram](#) | [LinkedIn](#)  
[www.immorama.ch](http://www.immorama.ch) | [www.informationimmobiliere.ch](http://www.informationimmobiliere.ch)

---

**De :** Salvina, Aurore [<mailto:Aurore.Salvina@griesser.ch>]

**Envoyé :** mardi 10 juillet 2018 10:46

**À :** Kilic Ferat

**Objet :** AW: PPE Terrasse de Lancy - CIP 122'951

Monsieur,

Le montant de 4'721.25 CHF était une offre supplémentaire commandé et fait, bien après le projet initial. Cette partie a été oublié dans le chiffrage initial comme indique Madame Carroy sur le mail que je vous ai fait parvenir avec l'offre signée.

Ce montant ne fait donc pas partie du projet initial.

Encore une fois, nous avons donc reconnu un trop payé de 4'500 CHF sur le projet initial. Le montant de 4'721.25 CHF est encore à payer par vous. Nous égalisons donc les deux montant et le dossier est donc maintenant à 0.00CHF.

Le dossier est donc clos.

Avec mes meilleures salutations,



Aurore Salvina  
Gestion des débiteurs

Griesser SA  
Tänikonstrasse 3  
CH-8355 Aadorf  
Tel. +41 588224228  
Fax +41 588224451  
[www.griesser.ch](http://www.griesser.ch)

Griesser, protection solaire – automatiquement bien.

**Von:** Kilic Ferat [<mailto:Ferat.Kilic@spg.ch>]  
**Gesendet:** Dienstag, 10. Juli 2018 10:24  
**An:** Salvina, Aurore <[Aurore.Salvina@griesser.ch](mailto:Aurore.Salvina@griesser.ch)>  
**Cc:** Dos Santos Nunes Catia <[catia.dos.santos@spg.ch](mailto:catia.dos.santos@spg.ch)>  
**Betreff:** RE: PPE Terrasse de Lancy - CIP 122'951

Madame,

Pouvez-vous me confirmer que le montant de CHF 4'721.25 fait bien partie des CHF 124'358.20. Si ce n'est pas le cas alors vous êtes redevable de CHF 128'858.20 – 124'358.20 soit CHF 4'500.00. si ce montant n'en fait pas partie alors le dossier est clos.

Merci pour votre retour,

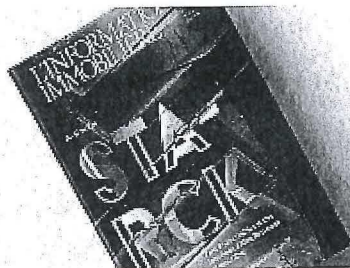
Ferat Kilic

Service PPE – Gérant  
Mandataire commercial

Responsable de service : Serge Fama



Société Privée de Gérance SA  
Route de Chêne 36 – CP 6255 – 1211 Genève 6  
T +41 (0)58 810 31 15 | E [fk@spg.ch](mailto:fk@spg.ch)  
Affiliée au Groupe SPG-RYTZ | GENÈVE - NYON - LAUSANNE



N°126

L'INFORMATION  
IMMOBILIERE

sortie le 24 mai 2018

économie  
et  
architecture  
immobilier  
environnement



---

**De :** Salvina, Aurore [<mailto:Aurore.Salvina@griesser.ch>]  
**Envoyé :** mardi 10 juillet 2018 10:09  
**À :** Kilic Ferat  
**Objet :** AW: PPE Terrasse de Lancy - CIP 122'951

Monsieur,

Nous avons reçu pour le projet cas de grêle deux paiements : 81'438.85 CHF + 47'419.35 CHF soit 128'858.20 CHF TTC selon notre facture finale.

<input checked="" type="checkbox"/>	2797388.11	15.12.2016	15.12.2016	Zahlung	Zahlung
<input checked="" type="checkbox"/>	2797388.11	16.02.2017	16.02.2017	Zahlung	Zahlung

La facture que vous joignez correspond à une facture du SERVICE et non de pose de store de cas de grêle. Il s'agit donc de deux dossiers différents chez nous.

Le projet de remplacement des tabliers sont bien les offres pour un total de 132'000.00 CHF.

La facture ci-jointe 1164247 est une facture pour des clips de Grinotex qui ont été demandé en suivant. Il ne s'agit pas de la même chose.

Cette facture concerne Monsieur Craig Boljkovac dont vous nous avez bien demandé en 2016 de modifier l'adressage. Vous n'indiquez pas du tout que cette facture fait partie du dossier cas de grêle et pour nous il s'agit bien de 2 choses différentes :

Von: Dos Santos Cardoso, Joana [<mailto:Joana.DosSantosCardoso@spg.ch>]

Gesendet: Mittwoch, 2. November 2016 12:45

An: Info Schweiz

Cc: Kilic Ferat

Betreff: Votre facture n° 1148411 du 08.09.2016

Mesdames, Messieurs,

Nous faisons suite à la réception de votre facture précitée, laquelle a retenu toute notre attention.

Afin que nous puissions la régler, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner ladite facture par courrier, adressée comme suit :

Nom du propriétaire  
P.A. Société Privée de Gérance  
Route de Chêne 36  
1208 Genève

Dans l'attente de votre envoi, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Joana Dos Santos Cardoso  
Assistante  
Responsable du Service : Serge Fama – Sous-Directeur

Nous avons donc annulé la facture n° 1148411 pour la 1164247 car l'adressage est différent.

Je vous cite encore une nouvelle fois que le dossier est clos. A moins que vous vouliez une nouvelle facture pour les 221.65 CHF.

Meilleures salutations,



Aurore Salvina  
Gestion des débiteurs

Griesser SA  
Tänikonstrasse 3  
CH-8355 Aadorf  
Tel. +41 588224228  
Fax +41 588224451  
[www.griesser.ch](http://www.griesser.ch)



Griesser, protection solaire – automatiquement bien.

**Von:** Kilic Ferat [<mailto:Ferat.Kilic@spg.ch>]  
**Gesendet:** Dienstag, 10. Juli 2018 09:43  
**An:** Salvina, Aurore <[Aurore.Salvina@griesser.ch](mailto:Aurore.Salvina@griesser.ch)>  
**Cc:** Dos Santos Nunes Catia <[catia.dos.santos@spg.ch](mailto:catia.dos.santos@spg.ch)>  
**Betreff:** RE: PPE Terrasse de Lancy - CIP 122'951

Madame,

Nous accusons réception de votre courriel et vous remercions pour les investigations.

Cependant, il y a des montants que nous ne nous expliquons pas :

- La facture 1164247 correspond à la facture finale pour un montant total payé de CHF 128'858.20
- Vous dites que le montant que nous devons réglé s'élève à CHF 124'358.20
- A ce jour en tout et pour tout nous avons payé CHF 131'681.15 (factures jointes) soit CHF 7'322.95 en trop
- Lorsque vous dites qu'il reste une facture ouverte de CHF 4'721.65, celle-ci n'est-elle incluse dans les CHF 124'358.20 ?

Nous comprenons que les personnes s'occupant de ce dossier ne travaillent plus chez Griesser mais nous pensons qu'il y a un trop perçu de votre côté, aussi nous vous saurions gré de bien vouloir vérifier les montants susmentionnés et revenir vers nous.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**Ferat Kilic**

Service PPE – Gérant  
Mandataire commercial

Responsable de service : Serge Fama



Société Privée de Gérance SA  
Route de Chêne 36 – CP 6255 – 1211 Genève 6  
T +41 (0)58 810 31 15 | E [fk@spg.ch](mailto:fk@spg.ch)  
Affiliée au Groupe SPG-RYTZ | GENÈVE - NYON - LAUSANNE

**N° 126** L'INFORMATION IMMOBILIERE  
sortie le 24 mai 2018  
économie  
art  
architecture  
immobilier  
environnement

**De :** Salvina, Aurore [<mailto:Aurore.Salvina@griesser.ch>]  
**Envoyé :** mardi 10 juillet 2018 09:13

À : Kilic Ferat

Objet : AW: PPE Terrasse de Lancy - CIP 122'951

Importance : Haute

Bonjour Monsieur Kilic,

Je me permets de revenir vers vous car j'ai pris de nouveau le temps de regarder le dossier au complet.

Récapitulatif :

2 offres pour 117'000.00 CHF et 15'000.00 CHF TTC soit 132'000.00 CHF TTC.

Les stores pour la villa H était bien inclus dans l'offre. Ces stores ont donc été commandé en même temps que les autres. 3 mois après nous recevons l'indication que ces stores ne doivent plus être posés malgré la production.

Nous avons facturé au total sur offre signé à 132'000.00 TTC -> 128'858.20 TTC soit 3'141.80 en moins. Alors que selon changement et nouvelle commande nous aurions dû facturé 124'358'20 CHF. Donc il y aurait un trop payé de 4'500.00 CHF.

Sauf qu'à ce jour, nous avons actuellement une facture ouverte de 4'721.65 CHF impayé.

Si nous retirons la facture due à ce jour 4'721.65 CHF - 4'500.00 de trop payé à l'époque, vous devriez encore régler la somme de 221.65 CHF.

Ce que nous proposons afin de ne plus perdre de temps sur ce dossier de 2014, nous arrêtons à 0.00 CHF. Nous annulons donc notre facture restante ouverte sachant notre trop facturé.

Dans tous les cas, nous ne pourrons vous fournir plus de détails que maintenant car les personnes responsable de ce dossier ne travaille plus chez Griesser.

Nous considérons donc le dossier clos chez nous et vous laissons regarder en interne avec vos copropriétaires respectifs.

Avec mes meilleures salutations,



Aurore Salvina  
Gestion des débiteurs

Griesser SA  
Tänikonstrasse 3  
CH-8355 Aadorf  
Tel. +41 588224228  
Fax +41 588224451  
[www.griesser.ch](http://www.griesser.ch)

Griesser, protection solaire – automatiquement bien.

Von: Kilic Ferat [<mailto:Ferat.Kilic@spg.ch>]

Gesendet: Donnerstag, 21. Juni 2018 11:37

An: Salvina, Aurore <[Aurore.Salvina@griesser.ch](mailto:Aurore.Salvina@griesser.ch)>

Cc: Dos Santos Nunes Catia <[catia.dos.santos@spg.ch](mailto:catia.dos.santos@spg.ch)>

Betreff: RE: PPE Terrasse de Lancy - CIP 122'951

Bonjour,

Suite à notre conversation téléphonique, vous trouverez le courriel qui indique la non intervention chez M. Natalizzi.

Cordialement,

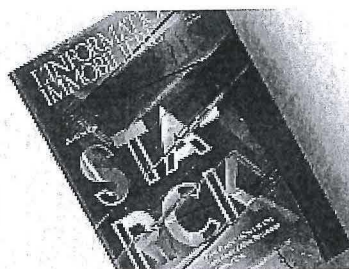
**Ferat Kilic**

Service PPE – Gérant  
Mandataire commercial

Responsable de service : Serge Fama



Société Privée de Gérance SA  
Route de Chêne 36 – CP 6255 – 1211 Genève 6  
T +41 (0)58 810 31 15 | E [fk@spg.ch](mailto:fk@spg.ch)  
Affiliée au Groupe SPG-RYTZ | GENÈVE - NYON - LAUSANNE



**N°126**

**L'INFORMATION  
IMMOBILIERE**

économie  
art  
architecture  
immobilier  
environnement

sortie le 24 mai 2018



---

**De :** Salvina, Aurore [<mailto:Aurore.Salvina@griesser.ch>]

**Envoyé :** jeudi 21 juin 2018 08:50

**À :** Kilic Ferat

**Objet :** AW: PPE Terrasse de Lancy - CIP 122'951

Bonjour Monsieur,

Nous vous remercions pour votre information et attendons votre paiement.

En vous remerciant par avance,

Avec mes meilleures salutations,



Aurore Salvina  
Gestion des débiteurs

Griesser SA  
Tänikonstrasse 3  
CH-8355 Aadorf  
Tel. +41 588224228  
Fax +41 588224451  
[www.griesser.ch](http://www.griesser.ch)

Griesser, protection solaire – automatiquement bien.

---

**Von:** Kilic Ferat [<mailto:Ferat.Kilic@spg.ch>]

**Gesendet:** Donnerstag, 21. Juni 2018 08:42



An: Salvina, Aurore <Aurore.Salvina@griesser.ch>  
Cc: Dos Santos Nunes Catia <catia.dos.santos@spg.ch>  
Betreff: RE: PPE Terrasse de Lancy - CIP 122'951

Bonjour Madame Salvina,

Nous vous remercions pour votre retour et vous informons mettre la facture au paiement.

Cordialement,

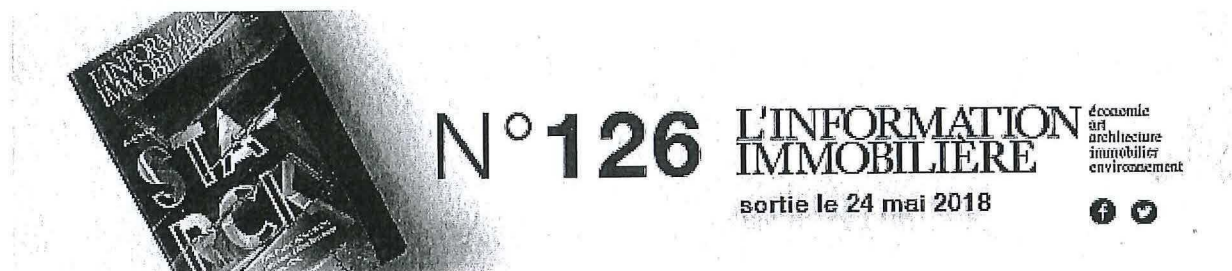
Ferat Kilic

Service PPE – Gérant  
Mandataire commercial

Responsable de service : Serge Fama



Société Privée de Gérance SA  
Route de Chêne 36 – CP 6255 – 1211 Genève 6  
T +41 (0)58 810 31 15 | E [fk@spg.ch](mailto:fk@spg.ch)  
Affiliée au Groupe SPG-RYTZ | GENÈVE - NYON - LAUSANNE



---

**De :** Salvina, Aurore [<mailto:Aurore.Salvina@griesser.ch>]

**Envoyé :** mercredi 20 juin 2018 16:01

**À :** Kilic Ferat

**Objet :** PPE Terrasse de Lancy - CIP 122'951

**Importance :** Haute

Bonjour Monsieur Kilic,

Selon notre conversation téléphonique, je vous fait parvenir une confirmation de la CGI en plus de devis de base.

En plus de cela, je vous joins donc la confirmation du contrat de base et l'offre qui chez nous reste impayée à ce jour.

Merci de bien vouloir me tenir rapidement au courant de la situation après l'assemblée de demain soir. Sans quoi, ayant une offre signée, nous devons commencer les procédures par voie légale.

Avec mes meilleures salutations,



Aurore Salvina  
Gestion des débiteurs

Griesser SA  
Tänikonnerstrasse 3  
CH-8355 Aadorf



## Dos Santos Nunes Catia

---

**De:** STAMPFLI Bruno <B.STAMPFLI@lancy.ch>  
**Envoyé:** jeudi 2 mai 2019 05:57  
**À:** Dos Santos Nunes Catia  
**Cc:** HASLER Nicolas; Kilic Ferat  
**Objet:** RE: votre éco-point - Terrasse de Lancy

Bonjour Monsieur,

Nous donnons suite à votre mail et demande de complément d'information.

Dans un premier temps, nous vous informons que nous ne souhaitons pas spécialement que les locataires ou propriétaires des résidences Pierre Longue se déplacent en voiture sur votre site. Le cas échéant, une information sera faite en ce sens afin que les déplacements vers cet éco-point se fassent prioritairement à pieds afin de ne pas créer une surcharge de trafic et éviter tous désagréments.

Concernant la maintenance et la surveillance du site, nous avons clairement proposé dans notre dernier mail, en cas d'accord, qu'une surveillance accrue du site serait effectuée par nos ilotiers verts et notre agent environnemental. Dans ce cadre, tout éventuel débordement lié à une accumulation d'objets serait traité quotidiennement afin de laisser le site dans un état de propreté optimal.

Pour terminer, nous rappelons que nous recherchons toujours une solution pour créer un point de récupération de proximité pour ces résidences Pierre Longue.

L'utilisation de votre éco-point n'est pour le moment qu'une solution que nous espérons provisoire mais qui a aussi l'avantage de permettre la maintenance pérenne de votre installation.

En restant à votre disposition pour tout autre renseignement et dans l'attente de vos nouvelles,

Bien amicalement

---

**De :** Dos Santos Nunes Catia [mailto:catia.dos.santos@spg.ch]

**Envoyé :** mercredi 1 mai 2019 10:13

**À :** STAMPFLI Bruno

**Cc :** HASLER Nicolas; Kilic Ferat

**Objet :** RE: votre éco-point - Terrasse de Lancy

Monsieur,

Dans le cadre de l'affaire citée en titre, veuillez trouver, ci-dessous, les interrogations de l'un de nos copropriétaires pour lesquels nous vous remercions de bien vouloir revenir vers nous.

*« J'ai entre temps pris connaissance des informations via les documents que nous avons reçu de votre part. A mon avis cela pose problème au niveau des emplacements des voitures venant déposer des objets ou déchets. Est-ce que selon vous nous serions en mesure de négocier avec la voirie, notamment pour obtenir un débarras rapide en cas d'accumulation d'objets ? Un changement des places blanches en place bleues ? »*

Pour rappel, la décision sera prise lors de l'Assemblée qui a lieu le mercredi 8 mai 2019.

Meilleures salutations.

**Catia Dos Santos Nunes**

Service PPE – Assistante PPE



Gérant : Ferat Kilic

Responsable de service : Serge Fama



Route de Chêne 36 – CP 6255 - 1211 Genève 6  
t +41 58 810 31 98 | e [catia.dos.santos@spg.ch](mailto:catia.dos.santos@spg.ch)

## Retrouvez-nous en ligne

[www.spg.ch](http://www.spg.ch) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)  
[www.immorama.ch](http://www.immorama.ch) | [www.informationimmobiliere.ch](http://www.informationimmobiliere.ch)

### Derrière une page, un arbre: évitez d'imprimer vos messages !

Ce message et ses éventuelles annexes sont la propriété exclusive de la SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE et sont susceptibles de contenir des informations à caractère confidentiel. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous le recevez incomplet, altéré ou partiellement, nous vous prions de bien vouloir en aviser rapidement l'expéditeur. Son utilisation ou sa diffusion non autorisée officiellement par la SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE est strictement interdite. Merci de considérer ce message comme une information, il ne constitue aucunement un engagement formel de notre bureau. Si cela devait être le cas, il sera confirmé par un courrier valablement signé.

---

**De :** Kilic Ferat

**Envoyé :** mardi 12 mars 2019 11:39

**À :** 'STAMPFLI Bruno'

**Cc :** 'HASLER Nicolas'; Dos Santos Nunes Catia

**Objet :** RE: votre éco-point - Terrasse de Lancy

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courriel et le présenterons aux copropriétaires lors de la prochaine assemblée.

Aussi, nous reviendrons vers vous avec les décisions de ceux-ci.

Cordialement,

Ferat Kilic (absent le lundi)

Service PPE – Gérant  
Mandataire commercial

Responsable de service : Serge Fama



**Société Privée de Gérance SA**

Route de Chêne 36 – CP 6255 – 1211 Genève 6  
T. +41 (0)58 810 31 15 | E. [fk@spg.ch](mailto:fk@spg.ch)

Affiliée au groupe SPG-Rytz | Genève - Nyon - Lausanne

La Direction et les  
collaborateurs  
du groupe SPG-Rytz  
vous adressent leurs  
meilleurs vœux pour l'année

2019

## Retrouvez-nous en ligne

[www.spg-rytz.ch](http://www.spg-rytz.ch) | [Facebook](#) | [Instagram](#) | [LinkedIn](#)  
[www.immorama.ch](http://www.immorama.ch) | [www.informationimmobiliere.ch](http://www.informationimmobiliere.ch)

---

**De :** STAMPFLI Bruno [<mailto:B.STAMPFLI@lancy.ch>]

**Envoyé :** mardi 12 mars 2019 11:33

**À :** Kilic Ferat

**Cc :** HASLER Nicolas

**Objet :** votre éco-point - Terrasse de Lancy

Bonjour Monsieur Kilic,

Nous donnons suite à notre aimable entretien de ce jour concernant la demande de mutualisation éventuelle de l'éco-point des terrasses de Lancy, route du Grand Lancy 110 – 1212 GRAND-LANCY.

Pour rappel, cet éco-point enterré privé a été installé il y a une douzaine d'années et la Ville de Lancy y collecte les déchets des propriétaires dans le cadre de ses tournées communales.

La Ville de Lancy souhaiterait savoir si ce point de récupération pourrait éventuellement être mutualisé afin de nous permettre d'y intégrer les nouvelles résidences Pierre Longue.

En contrepartie, la Ville de Lancy propose les mesures suivantes :

- La remise à neuf de l'éco-point avec des bennes neuves plus fonctionnelles.
- Le contrôle et le remplacement des pièces usées de l'infrastructure.
- Le contrôle et l'entretien journalier du point de récupération par notre ilotier vert afin de garantir la propreté du site
- La désinfection régulière des bennes par un véhicule spécialisé.
- L'agrandissement éventuelle de l'infrastructure (d'une ou de 2 bennes de plus) si techniquement réalisable.

La Ville de Lancy reste bien entendu à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions liées à cette demande.

Nous vous laissons le soin de présenter notre requête aux propriétaires dans le cadre de votre prochaine assemblée et vous présentons, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

---

**Bruno STAMPFLI**

Chef de section gestion et logistique des déchets

**Ville de Lancy**

Service de l'environnement  
12, chemin Gérard-de-Ternier  
1213 Petit-Lancy  
T + 41 (0)22 879 04 20  
F + 41 (0)22 879 04 21  
E [b.stampfli@lancy.ch](mailto:b.stampfli@lancy.ch)  
I <http://www.lancy.ch>



-> Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message







PPE "Grand-Lancy 112A-112T"

BUDGET PREVISIONNEL 2019

	<i>Rubrique</i>	Exercice 2017	Exercice 2018	Budget 2019
<b>CHARGES COURANTES</b>				
Assurances	3000	SFr. 8'921.70	SFr. 8'829.70	SFr. 9'000.00
Eau-Electricité	3500	SFr. 3'729.50	SFr. 3'354.70	SFr. 4'000.00
Téléphone	3900	SFr. 334.40	SFr. 323.30	SFr. 350.00
Administration	4500	SFr. 16'000.50	SFr. 13'540.20	SFr. 13'200.00
Contentieux	4800	SFr. -	SFr. -	SFr. -
Conciergerie	5070	SFr. 15'552.00	SFr. 15'231.60	SFr. 14'400.00
Charges communes	5500		SFr. -	SFr. -
Frais divers	6300	SFr. -	SFr. -	SFr. -
<b>Total charges courantes</b>		SFr. 44'538.10	SFr. 41'279.50	SFr. 40'950.00
<b>ENTRETIEN</b>				
Entretien de l'immeuble	2010	SFr. 2'372.95	SFr. 2'367.45	SFr. 15'050.00
Sinistres	2012	SFr. 25'651.10	SFr. -	SFr. 24'420.25
Gros travaux	2020	SFr. -	SFr. -	SFr. -
Entretien garage	2007	SFr. -	SFr. 4'960.00	SFr. -
Contrats d'entretien périodiques	2500	SFr. 32'935.85	SFr. 33'758.80	SFr. 35'000.00
Téléreseau	2510	SFr. -	SFr. -	SFr. -
Fonds de rénovation	9550	SFr. 10'000.00	SFr. 10'000.00	SFr. 10'000.00
<b>Total entretien</b>		SFr. 70'959.90	SFr. 51'086.25	SFr. 84'470.25
<b>CHARGES PPE</b>		SFr. 115'498.00	SFr. 92'365.75	SFr. 125'420.25

